Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour dans les territoires ruraux, périurbains et urbains.

Le Sénat ne peut destituer le Président de la République car il n'est pas responsable devant le Parlement et l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels.

Toutefois vous pouvez compter sur le travail de fond qu'accomplit le Sénat qui est le représentant légitime de vos maires et de vos élus locaux qui restent le soutien de proximité de nos concitoyens.

Avec les sénateurs du groupe les Républicains, nous restons attentifs aux revendications qui se sont exprimées ces jours derniers et bien qu'avant le gouvernement ne cède, nous avions choisi de supprimer la hausse des taxes sur le carburant.

Restant à votre écoute, bien cordialement,

Marta de CIDRAC